



ASSOCIATION ÉVEIL DU SOUFFLE

Siège social : chez Evelyne Royère-Blanchard - Le Saupiquet - 24240 SIGOULES – FLAUGEAC

PROCOLES SANITAIRES – saison 2021-2022

SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES du COVID 19

Conformément à la réglementation sanitaire en vigueur en septembre 2021 (actuellement jusqu'au 15 novembre 2021).

- **Pass sanitaire** : la loi demande que les personnes, encadrement compris, pratiquant une activité sportive en groupe, présente un Pass sanitaire.
Ce Pass sanitaire atteste que la personne est :
 - soit vaccinée contre le Covid-19,
 - soit présente un test négatif de moins de 72h,
 - soit un test positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et moins de 6 mois.
- L'encadrement est chargé de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires. Ces consignes sont affichées dans chaque salle. Les enseignants rappellent les consignes sanitaires.
- Un registre des présences doit être tenu afin de permettre le suivi des pratiquants.
- Il est conseillé de prévoir une période de battement entre les séances pour éviter les contacts entre les différents groupes.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants avant de se rendre au cours :

- Avoir un bon état de santé général, présenter une attestation médicale à jour pour la pratique du Yoga et du Qi gong.
- En cas d'infection au COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées, ...), le pratiquant doit consulter un médecin et faire un test qui devra être négatif pour la reprise des cours,
- Il est conseillé de venir en tenue de pratique du yoga et/ou du Qi gong.
- Venir avec son tapis de sol, sa couverture, son coussin, des mouchoirs jetables, sa gourde.

Préconisations sanitaires à faire respecter dans la salle et durant la séance :

- Lavage des mains à l'entrée de la salle (mise à disposition de gel hydro-alcoolique).
- Port du masque obligatoire (à partir de 11 ans) en dehors des temps d'activité physique.
- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : tapis, gourdes, serviettes ...
- La distanciation physique doit être d'au moins 2 mètres entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce), soit 4 m2 minimum par pratiquant. Le nombre de pratiquants par salle doit respecter cette règle de distance.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. La pratique en extérieur est conseillée quand le temps le permet.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne des points de contacts (poignées de portes, robinets, interrupteurs) des espaces de pratique et des sanitaires.

* * *

Merci de respecter ces bonnes pratiques pour le respect de tous

